



SION

Message du Conseil municipal au Conseil général au sujet de la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil général,

Vu le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables adopté par le conseil municipal le 9 novembre 2017, adopté par le conseil général le 23 mars 2018 et homologué par le Conseil d'Etat le 26 juin 2018, compte tenu de la motion pour un règlement énergie en phase avec la politique énergétique de la Ville du 27 mars 2018 et la réponse du conseil municipal du 29 janvier 2020, présenté au conseil municipal lors de sa séance du 25 février 2020, le conseil municipal propose une modification de l'art. 9 al. 5 dudit règlement dont la teneur est la suivante :

« l'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10'000.- (dix mille) par projet ».

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à cette modification, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos salutations distinguées.

Ce message a été adopté en séance du conseil municipal le 23 avril 2020.

Philippe Varone

Président

Philippe Ducrey

Secrétaire municipal

Annexes : projet règlement communal modifié en son art. 9 al. 5
Réponse au postulat